



# Chauffage solaire à l'aide d'une installation solaire thermique

Vérfié le 01 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez produire vous-même de la chaleur en utilisant l'énergie du soleil grâce à une installation solaire thermique. Sous certaines conditions, vous bénéficiez d'aides pour financer votre projet.

## Équipement

Utiliser l'énergie solaire pour produire de la chaleur nécessite une installation spécifique.

### Capteurs thermiques

Des panneaux installés sur votre toiture captent le rayonnement du soleil pour le transformer en chaleur. Ils font office de chaudière solaire.

### Stockage

La chaleur produite est stockée dans un réservoir (ballon de stockage) alimenté par un réseau de tuyauterie assurant la jonction avec les capteurs solaires.

### Énergie d'appoint

Dans la plupart des cas, une source d'énergie d'appoint est nécessaire pour assurer le maintien d'une production de chaleur conforme à vos besoins quels que soient la saison et le taux d'ensoleillement.

Le relais de chaleur peut être assuré par :

- un système indépendant (cheminée, poêle, résistance électrique,...)
- ou un système couplé à votre installation solaire. Dans ce cas, la production complémentaire est assurée par une chaudière traditionnelle.

### Régulateur

Le régulateur permet de gérer la production solaire thermique des panneaux :

- il donne la priorité à l'énergie solaire sur les appareils de production d'appoint,
- il module l'apport en énergie d'appoint pour maintenir une température optimale en cas de déficit d'ensoleillement,
- il maîtrise les éventuelles surchauffes des panneaux lorsque la production du système dépasse votre consommation réelle.

## Utilisation de l'énergie solaire

La production de chaleur assurée par une installation solaire thermique peut ensuite être utilisée pour :

- chauffer l'eau chaude sanitaire,
- assurer la production de chauffage,
- combiner les deux si l'installation le permet.

## Autorisation

Avant d'installer des modules solaires thermique sur votre toiture, il faut déposer une déclaration préalable (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>) de travaux en mairie, car l'installation modifie l'aspect extérieur de la maison.

## Coût

Le prix d'une installation solaire thermique n'est pas encadré. Il dépend du professionnel choisi et des matériaux utilisés.

## Financement

Sous certaines conditions, l'achat d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire permet de bénéficier du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224>).

### Certification des capteurs solaires

Pour bénéficier du crédit d'impôt, l'installation doit être dotée de capteurs solaires certifiés :

- CSTBat,
- ou Solar Keymarck,
- ou toute certification équivalente, c'est-à-dire reposant sur les normes NF EN 12975 ou NF EN 12976 (avec mention sur la facture ou l'attestation fournie par l'entreprise).

### Équipements de raccordement

Les équipements nécessaires au raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par de l'énergie solaire peuvent être couverts par le crédit d'impôt.

Il s'agit des équipements suivants :

- branchement privatif composé de tuyaux et vannes permettant de raccorder le réseau de chaleur au poste de livraison du logement,
- poste de livraison qui constitue l'échangeur entre le réseau de chaleur et le logement,
- matériels permettant l'équilibrage et la mesure de la chaleur nécessaire à sa répartition dans le logement.

Pour se renseigner sur les règles applicables ou faire une demande d'autorisation :

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Textes de référence

- **Bofip-impôts n°BOI-IR-RICI-280 relatif au crédit d'impôt pour la transition énergétique** [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3883-PGP) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3883-PGP>)  
*Article 18 bis, annexe 4, Code général des impôts*
- **Code général des impôts : articles 200 quater à 200 quater A** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191624&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191624&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)

Pour en savoir plus

- **Guide de production de chauffage et d'eau chaude solaires (PDF - 743.9 KB)** [↗](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/11-03_5622_chauffage_solaire.pdf) ([http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/11-03\\_5622\\_chauffage\\_solaire.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/11-03_5622_chauffage_solaire.pdf))  
*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)*